

21 - Ville d'Art et d'Histoire - Demande de subvention à la DRAC Franche-Comté

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : En 2014, les actions de médiation de l'architecture et du patrimoine portées par la Direction Patrimoine Historique et son service Ville d'Art et d'Histoire sont déclinées au travers de trois grandes missions, pour lesquelles le soutien de la DRAC Franche-Comté est sollicité.

1. La réalisation et la diffusion de publications sur l'architecture et le patrimoine

Ces publications sont de deux ordres : thématiques («Laissez-vous conter» à destination des adultes et «Raconte-moi» pour le jeune public) et/ou en lien avec l'actualité nationale ou locale de l'architecture ou du patrimoine.

À ce jour, plus de 150 thématiques différentes ont déjà été éditées.

Éditions en langues étrangères :

La Ville souhaite poursuivre son action de diffusion de documents en langues étrangères, initiée notamment dans le cadre de l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO, documents dont la portée se révèle beaucoup plus large que la diffusion sur le territoire national.

Afin de compléter le document «Laissez-vous conter Victor Hugo», existant déjà en langues française, anglaise, allemande, néerlandaise, espagnole, chinoise et arabe, il en est prévu la traduction en russe, italien et polonais. La publication initiale, réalisée en 2012 et qui présente la vie du grand littérateur, son œuvre, sa maison, les souvenirs qui le lient à la Ville de Besançon, est effectivement demandée en de nombreuses langues étrangères, qui reflètent la fréquentation et l'intérêt que suscite la maison, inaugurée à l'automne 2013.

Les documents spécifiques :

À la demande de la bibliothèque d'Étude et de Conservation, une réédition du document «Laissez-vous conter la bibliothèque d'Étude et de Conservation», dans une édition revue et augmentée est envisagée. Ce livret sert de document d'accueil à l'établissement qui ne dispose pas par ailleurs de ce type de document.

En lien avec la Direction de l'Urbanisme, projets et planifications et le chargé du centre ancien, et pour continuer le partenariat entre les deux services qui s'est intensifié depuis l'émergence du projet CIAP, un document «Laissez-vous conter un parcours d'architecture» est envisagé. Ce document serait une invitation à découvrir douze réalisations qui valorisent l'architecture d'aujourd'hui, entre caractéristiques anciennes et contemporaines.

Les journées du patrimoine :

En 2014, un document «Laissez-vous conter la basilique Saint-Ferjeux» est prévu afin de compléter les visites du lieu qui se font chaque année au moment des Journées du Patrimoine. Cette basilique, réalisation les plus dignes d'intérêt du renouveau artistique de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, n'avait pas encore fait l'objet d'une publication Ville d'art et d'histoire, ce qui permet de plus de mettre l'accent sur un édifice situé hors du centre historique de la «boucle».

2. L'initiation du jeune public à l'architecture et au patrimoine

Cette mission -orientée vers le public scolaire- se concrétise par la mise en place d'un programme d'animations thématiques accompagnées ou complétées de publications ou d'actions originales.

Le nombre de visites connaît une croissance soutenue et régulière. Besançon Ville d'art et d'histoire est passée de 50 animations pour l'année scolaire 2005/2006 à 293 pour l'année 2012/2013, représentant 6 534 élèves.

Les actions auprès des scolaires s'accompagnent de documents pédagogiques remis aux enseignants et aux enfants pour servir de support aux animations et les compléter. Besançon Ville d'art et d'histoire souhaite, à partir de l'année 2014, rendre systématique la réalisation de ces documents, pour accompagner toutes les thématiques figurant au programme.

L'édition d'un programme des actions éducatives proposées, programme constamment renouvelé, permet à chaque rentrée d'informer les établissements d'enseignement de Besançon, de la maternelle aux classes de terminales.

De plus, la prochaine rentrée scolaire 2014/2015 verra à Besançon l'installation des Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle, issus de la Loi pour la refondation de l'école de la République, pour lesquels le service Ville d'Art et d'Histoire a été sollicité.

Cela nous a conduit à élaborer des cycles d'interventions pédagogiques spécifiques pour ce dispositif ainsi que les documents pédagogiques d'accompagnement y afférant.

3. L'Inventaire de l'Église Saint-Maurice - Objets mobiliers, vitraux, livre de prières, cloches, propriétés de la Ville de Besançon

En dehors de ses collections muséographiques, la Ville de Besançon ne possédait pas il y a quelques années encore, d'inventaire de son patrimoine mobilier. Plus d'un siècle après la loi de Séparation des Églises et de l'État, il devenait nécessaire de faire le point sur l'ensemble du contenu artistique et culturel des églises dont la propriété est dévolue à la Ville, et d'en dresser une liste la plus complète possible.

L'évolution des pratiques cultuelles, la nécessité de regroupement des lieux de culte qui entraîne l'abandon progressif, voire la désaffectation de tel ou tel édifice, rendaient ce travail d'autant plus urgent que ces sanctuaires renferment -outre les objets majeurs identifiés, référencés et protégés- beaucoup d'autres objets de grand intérêt et que, de plus, ce patrimoine est menacé : manque de respect, incivilité, dégradations, vols...

Il a donc été engagé depuis 2003 une opération de recollement systématique des biens mobiliers conservés dans les églises qui sont sa propriété.

Le premier inventaire, concernant l'Eglise Sainte-Madeleine et réunissant près de 300 objets et œuvres d'art, a été réalisé et publié en 2006. Ce travail s'est poursuivi à l'Eglise Notre-Dame, dont l'inventaire a été édité en 2012. Celui de Saint-Maurice vient d'être achevé et doit faire l'objet d'une édition en 2014.

Chaque édition comporte une trentaine d'exemplaires d'un classeur de fiches (pour un inventaire, 300 objets en moyenne font chacun l'objet d'une notice documentée et de photographies).

Le travail d'inventaire se poursuit depuis mai 2014 avec l'Eglise Saint-Pierre.

Coût et plan de financement prévisionnels

Le coût global de l'opération est évalué à 44 000 € TTC, les dépenses correspondantes seront prélevées sur la ligne 011.324.6236.42040.

Le plan de financement s'établit comme suit :

- Part Etat (DRAC) : 15 000 €
- Part Ville de Besançon : 29 000 €.

La Ville s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le programme d'actions sus-proposé,
- autoriser M. le Maire à solliciter le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté.

«M. LE MAIRE : Tout le monde est d'accord. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 septembre 2014.